

*États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre*

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Drury, membre du conseil privé de la reine, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport (en français et en anglais) du ministère de l'Industrie pour l'année terminée le 31 mars 1965, conformément à l'article 16 de la Loi sur le ministère de l'Industrie, chapitre 3, Statuts du Canada, 1963.

Par M. Pepin, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) sur les opérations découlant de la Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique pour l'année terminée le 31 mars 1964, conformément à l'article 6 de ladite loi, chapitre 25, Statuts du Canada, 1957-1958.

Par M. Sharp, membre du conseil privé de la reine,—Relevé en date du 31 janvier 1966, concernant les mandats spéciaux émis sous le régime de l'article 28 de la Loi sur l'administration financière depuis la dissolution du Parlement le 8 septembre 1965, conformément à l'article 28(3) de ladite loi, chapitre 116, S.R.C., 1952. (Textes français et anglais)

Par M. Winters, membre du conseil privé de la reine,—Arrêté en conseil C.P. 1965-2109, en date du 24 novembre 1965, autorisant, en vertu de l'article 21 de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, des contrats d'assurance, par la Société d'assurance des crédits à l'exportation, en vue de l'expédition de 300 mille tonnes métriques de blé à la République socialiste de Pologne, conformément à l'article 21B de ladite loi, chapitre 105, S.R.C., 1952, modifiée en 1960-1961. (Texte anglais)

Par M. Winters—Arrêté en conseil C.P. 1965-2235, en date du 15 décembre 1965, autorisant, en vertu de l'article 21A de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, le financement à long terme par la Société d'assurance des crédits à l'exportation de l'achat, par le président du Pakistan, de services, matériel, équipement, eau lourde, carburant nucléaire, transport maritime et assurance maritime de la Canadian General Electric Company Limited, Peterborough, Ontario, conformément à l'article 21B de ladite loi, chapitre 105, S.R.C., 1952, modifiée en 1960-1961. (Texte anglais)

Par M. Winters,—Arrêté en conseil C.P. 1965-1287, en date du 14 juillet 1965, autorisant, en vertu du paragraphe 21A de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, le financement à long terme par la Société d'assurance des crédits à l'exportation de l'achat, par la East Pakistan Water and Power Development Authority, Dacca, Pakistan Oriental, de services de génie et d'achat de Pelletier Engineering (International) Limited, Montréal (P.Q.), et de matériel de génératrices, de transmission et de distribution d'exportateurs canadiens, en conformité de l'article 21B de ladite loi, chapitre 105, S.R.C., 1952, modifiée en 1960-1961. (Texte anglais)

Par M. Winters,—Arrêté en conseil C.P. 1965-1461, en date du 11 août 1965, autorisant, en vertu du paragraphe 21A de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, le financement à long terme par la Société d'assurance des crédits à l'exportation de l'achat, par la Vocational Assistance Commission for Retired Servicemen, Taipei, Taiwan, de services de génie et d'achat et de matériel en vue d'un complexe de bois d'œuvre, de contreplacages et d'éléments de meubles de la Canadian Transoceanic Technical Services Limited, Vancouver (C.-B.), en conformité de l'article 21B de ladite loi, chapitre 105, S.R.C., 1952, modifiée en 1960-1961. (Texte anglais)